



**Centre Solidarité et Initiatives pour le
Développement – Burkina Faso**

FORMATION DES JEUNES LEADERS

**ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ, CONTROLE
CITOYEN ET L'EXERCICE DE LA CITOYENNETÉ**

INTRODUCTION

Mettre à la disposition des acteurs locaux de la décentralisation
contexte sociopolitique marqué par l'insurrection populaire des 30 et
31 octobre 2014,

THEME I : CONNAITRE LE BURKINA FASO

1. Présentation générale du pays
2. Histoire du Burkina Faso
3. Les institutions du Burkina Faso

THEME I : CONNAITRE LE BURKINA FASO

4. L'organisation du territoire et la décentralisation

➔ **Comment est organisé le territoire du Burkina Faso ?**

Selon la **constitution**, Burkina Faso est organisé en **collectivités territoriales** (article 143) ; la création, la suppression et le découpage des collectivités territoriales sont du ressort de la loi (article 144) ; **la loi organise la participation démocratique des populations à la libre administration des collectivités territoriales (article 145).**

les collectivités territoriales du Burkina Faso: **351 communes** (302 rurales, 47 urbaines et 02 urbaines à statut particulier) et **13 régions**

THEME I : CONNAITRE LE BURKINA FASO

4. L'organisation du territoire et la décentralisation

➔ **Quelles sont les collectivités territoriales du Burkina Faso ?**

351 communes (302 rurales, 47 urbaines et 02 urbaines à statut particulier) et **13 régions**

➔ **Quels sont les organes de gestion des communes ?**

- les **conseils municipaux**, organes délibérants
- les **maires et adjoints au maire**, organes exécutifs
- des **4 commissions permanentes**, (commission ad 'hoc)

THEME I : CONNAITRE LE BURKINA FASO

4. L'organisation du territoire et la décentralisation

➔ Quels sont les organes de gestion des régions?

- les conseils régionaux, organes délibérants ;
- les présidents de conseil régional et les vice-présidents;
- les 3 commissions permanentes (commission ad 'hoc).

THEME I : CONNAITRE LE BURKINA FASO

4. L'organisation du territoire et la décentralisation

➡ Comment est exercée la libre administration des collectivités et quelles en sont les limites ?

Les CT jouissent d'une autonomie pour gérer leurs **affaires propres**, **adopter** et **exécuter** leurs budgets: les **délibérations** des conseils de collectivités, les **décisions** conséquentes des exécutifs locaux, le **recouvrement** des recettes et **l'exécution** des dépenses de la collectivité.

L'Etat exerce la **tutelle** et le contrôle des collectivités territoriales: l'approbation et l'autorisation préalables des décisions et actes de gestion à caractère financier expressément ciblés par la loi, le **visa des contrôleurs financiers** à l'exécution des dépenses des collectivités.

THEME I : CONNAITRE LE BURKINA FASO

5. Les circonscriptions administratives

➔ Qu'est-ce que les circonscriptions administratives ?

Un découpage qui vise la représentation et la déconcentration des services de l'Etat.

les circonscriptions administratives ont à leur tête des **autorités nommées** et soumises chacune à l'**autorité hiérarchique** des supérieurs administratifs.

➔ Quelles sont les circonscriptions administratives ?

- les **départements** administrés par un **préfet** ;
- les **provinces** par un **haut-commissaire** ;
- les **régions** par un **gouverneur**.

THEME I : CONNAITRE LE BURKINA FASO

5. Les circonscriptions administratives

➔ **Quels sont les rôles des chefs de circonscription administrative et des services déconcentrés de l'Etat auprès des collectivités territoriales (communes et régions) ?**

- Les gouverneurs et les hauts commissaires assurent respectivement la tutelle rapprochée des régions et des communes;
- les préfets ont seulement un rôle d'accompagnement vis-à-vis des communes;
- STD accompagnent techniquement l'action des collectivités territoriales,

THEME II : CITOYENNETE ET SYMBOLES DE L'ETAT

1. L'Emblème du Burkina Faso

➔ Qu'est-ce qui représente l'emblème du Burkina Faso ?

Le drapeau tricolore de forme rectangulaire et horizontale, rouge et vert avec, en son centre, une étoile jaune-or à cinq branches (article 34 de la Constitution).



THEME II : CITOYENNETE ET SYMBOLES DE L'ETAT

1. L'Emblème du Burkina Faso

➡ Quelles sont les significations des couleurs ?

le Rouge : Il symbolise le sang versé hier, aujourd'hui et demain par les martyrs de la Révolution pour en assurer la victoire. Par extension, il représente tous les sacrifices du Peuple Burkinabé.

- **l'Etoile jaune**: Guide idéologique de la Révolution Démocratique et Populaire dans sa marche radieuse.
- **le Vert** : C'est le symbole des diverses richesses agricoles de notre peuple. Il symbolise par extension l'abondance qui fera le bonheur de notre peuple.

THEME II : CITOYENNETE ET SYMBOLES DE L'ETAT

2. Les armoiries du Burkina Faso

➔ Quelles sont les armoiries du Burkina Faso ?



THEME II : CITOYENNETE ET SYMBOLES DE L'ETAT

2. Les armoiries du Burkina Faso

➔ Quelles sont les armoiries du Burkina Faso ?

Selon la loi n°20/97/AN du 1er août 1997, les armoiries du Burkina Faso sont constituées ainsi qu'il suit :

- un écu portant au chef, sur une banderole d'argent le nom du pays : « BURKINA FASO » ;
- au cœur, un écusson à deux (2) bandes en face frappé de l'emblème national et brochant sur deux (2) lances croisées ;
- deux (2) étalons d'argents redressés supportant de part et d'autre l'écusson ;
- en pointe, un livre ouvert ;

THEME II : CITOYENNETE ET SYMBOLES DE L'ETAT

2. Les armoiries du Burkina Faso

➔ Quelles sont les armoiries du Burkina Faso ?

- en dessous, deux (2) tiges de mil à trois paires de feuilles vertes en demi-lune à partir du bas et à équidistance de la verticale passant par les pointes de l'écusson et de la branche supérieure de l'étoile de l'emblème croisées et reliées à leur base par une flamme portant la devise du pays « Unité-Progrès-Justice » ;
- la flamme supporte l'ensemble « tige de mil-lances-écusson ».

THEME II : CITOYENNETE ET SYMBOLES DE L'ETAT

2. Les armoiries du Burkina Faso

➔ Quelles sont les armoiries du Burkina Faso ?

- en dessous, deux (2) tiges de mil à trois paires de feuilles vertes en demi-lune à partir du bas et à équidistance de la verticale passant par les pointes de l'écusson et de la branche supérieure de l'étoile de l'emblème croisées et reliées à leur base par une flamme portant la devise du pays « Unité-Progrès-Justice » ;
- la flamme supporte l'ensemble « tige de mil-lances-écusson ».

THEME II : CITOYENNETE ET SYMBOLES DE L'ETAT

2. Les armoiries du Burkina Faso

➡ **Quelle est la signification de chacune des composantes des armoiries ?**

Les différentes composantes des armoiries ont les significations suivantes :

- les deux étalons symbolisent la noblesse du peuple burkinabé ;
- leur position indique l'action et leur disposition, la nécessité et l'importance de l'union qui fait la force du peuple ;
- l'écusson symbolise la protection de la nation et l'amour de la patrie : bouclier contre les aléas, rempart contre toutes les agressions, il assure la sécurité de l'Etat ;

THEME II : CITOYENNETE ET SYMBOLES DE L'ETAT

2. Les armoiries du Burkina Faso

➡ **Quelle est la signification de chacune des composantes des armoiries ?**

Les différentes composantes des armoiries ont les significations suivantes :

- les lances symbolisent la détermination des fils du Burkina Faso à défendre leur patrie ; leur position croisée traduit la vigilance et la bravoure de ce peuple ;
- le livre ouvert symbolise la quête du savoir et de l'instruction, facteurs de progrès et de développement ;
- les épis de mil symbolisent l'aspiration à l'autosuffisance alimentaire et à l'abondance.

THEME II : CITOYENNETE ET SYMBOLES DE L'ETAT

3. L'hymne national du Burkina Faso

➔ Quel est l'hymne du Burkina Faso ?

L'hymne National du Burkina Faso est le **Ditanyé**. Il a été institué en 1984, sous la Révolution démocratique et populaire (RDP), par le régime du Conseil national de la révolution (CNR).

THEME II : CITOYENNETE ET SYMBOLES DE L'ETAT

3. L'hymne national du Burkina Faso

➔ **Quel est l'hymne du Burkina Faso ?**

L'hymne National du Burkina Faso est le **Ditanyé**. Il a été institué en 1984, sous la Révolution démocratique et populaire (RDP), par le régime du Conseil national de la révolution (CNR).

➔ **Quel est le texte du Ditanyé ?**

Chaque citoyen doit connaître et savoir chanter l e Ditanyé

THEME II : CITOYENNETE ET SYMBOLES DE L'ETAT

4. La devise du Burkina Faso

➔ Unité-Progrès-Justice

THEME II : CITOYENNETE ET SYMBOLES DE L'ETAT

5. Le respect des symboles de la nation

➔ Pourquoi doit-on respecter les symboles de la Nation ?

Le respect des symboles est une **obligation pour le citoyen** parce que ces symboles sont la **représentation de la souveraineté de l'Etat** et l'**identité commune** de la nation.

Le **non-respect, la détérioration, la destruction** des symboles de la Nation est passible de **sanctions pénales**.

THEME III : CITOYENNETE ET VALEURS CITOYENNES

1. La citoyenneté

➡ Qu'est-ce qu'un citoyen ?

Est citoyen d'un pays, tout individu :

- possédant la **nationalité** du pays ;
- jouissant de ses **droits** ;
- se soumettant aux **obligations** envers la société et la collectivité dans lesquelles il vit ;
- **participant** à la vie de la cité.

THEME III : CITOYENNETE ET VALEURS CITOYENNES

1. La citoyenneté

➔ Comment se définit la citoyenneté ?

La citoyenneté, c'est le fait de posséder **tous les attributs de citoyen dans un pays**, c'est-à-dire avoir la **nationalité**, **jouir des droits et répondre à ses obligations**. C'est le **lien juridique** entre un individu et un Etat qui protège ses droits et envers lequel Etat il a des obligations.

Un point de vue sociologique implique un **sentiment d'appartenance à une communauté nationale** et un **engagement du citoyen dans une participation active à la vie de cette communauté**.

THEME III : CITOYENNETE ET VALEURS CITOYENNES

2. Les valeurs citoyennes

➔ Quelles sont les valeurs citoyennes ?

- La civilité,
- le civisme,
- la solidarité,
- l'intégrité,
- le patriotisme,
- la tolérance,

THEME III : CITOYENNETE ET VALEURS CITOYENNES

2. Les valeurs citoyennes

➔ Quelles sont les valeurs citoyennes ?

- la sauvegarde de l'intérêt général,
- le savoir-vivre collectif,
- le respect du bien public,
- le respect de l'ordre public et des bonnes mœurs.

THEME III : CITOYENNETE ET VALEURS CITOYENNES

2. Les valeurs citoyennes

➔ Quelles sont les valeurs citoyennes ?

- la sauvegarde de l'intérêt général,
- le savoir-vivre collectif,
- le respect du bien public,
- le respect de l'ordre public et des bonnes mœurs.

THEME III : CITOYENNETE ET VALEURS CITOYENNES

2. Citoyenneté infranationale et citoyenneté supranationale

➔ **Qu'entend-t-on par citoyenneté infranationale et supranationale ?**

C'est l'**exercice des valeurs citoyennes** dans une entité territoriale à l'intérieur d'un pays, comme les collectivités territoriales (communes et régions).

C'est les droits dans l'espace communautaire concernée dont principalement la liberté de circulation des personnes et des biens qui se traduit par les droits d'entrée et de séjour, les droits de résidence et d'établissement.

THEME IV : CITOYENNETE ET DROITS FONDAMENTAUX

Qu'est-ce qu'un droit ?

Le droit est l'ensemble des prérogatives reconnues à une personne en tant qu'être humain; la possibilité accordée à un individu de faire ou de ne pas faire quelque chose, d'exiger d'autrui une prestation.

La constitution burkinabé consacre pour le citoyen les droits suivants :

- droits **civils**,
- droits **politiques**,
- droits **économiques**,
- droits **socioculturels**.

THEME IV : CITOYENNETE ET DROITS FONDAMENTAUX

1. Droits civils

➔ Qu'entend-on par droits civils ?

Les droits civils sont l'ensemble des prérogatives attachées à la personne. Ils comprennent notamment :

- le droit à une existence légale (état civil) ;
- le droit à la vie ;
- le droit à l'intégrité physique ;
- le droit au respect de la vie privée ;
- le droit à la vie familiale et au domicile ;
- le droit à l'image ;

THEME IV : CITOYENNETE ET DROITS FONDAMENTAUX

1. Droits civils

➔ Qu'entend-on par droits civils ?

- le droit à la sécurité ;
- le droit d'aller et venir ;
- le droit à la liberté de pensée ;
- les droits à la liberté de conscience et de religion ;
- les droits à la liberté d'expression, de réunion et d'association ;
- le droit à l'égalité ;
- le droit à la solidarité (ou droit collectif).

THEME V : CITOYENNETE ET LIBERTES FONDAMENTALES

Que faut-il comprendre par libertés fondamentales ?

Les libertés fondamentales représentent l'ensemble des **prérogatives reconnues à un individu**, considérées comme **fondamentales pour la protection et l'épanouissement du citoyen ainsi que la promotion de l'État de droit.**

Dorénavant, le droit ne doit pas seulement protéger l'individu contre les excès de l'Etat et des collectivités territoriales mais aussi contre ceux des individus.

THEME V : CITOYENNETE ET LIBERTES FONDAMENTALES

Quelques types de libertés

➔ Que faut-il comprendre par **liberté d'association** ?

C'est la liberté de **créer librement et dans un but non lucratif toute organisation**, ou tout regroupement de plusieurs personnes suivant un idéal d'action communautaire, **conformément à la loi**.

➔ Que faut-il comprendre par **liberté syndicale** ?

La liberté syndicale consiste pour les travailleurs à pouvoir créer librement une association professionnelle dans le but de défendre leurs intérêts matériels et moraux. Elle implique la liberté d'adhésion au syndicat de son choix (pas de monopole syndical),

THEME V : CITOYENNETE ET LIBERTES FONDAMENTALES

Quelques types de libertés

➔ Que faut-il comprendre par **liberté d'aller et de venir** ?

- circuler librement à l'intérieur de son pays de résidence ;
- aller d'un pays à un autre ou d'une ville à une autre ;
- quitter son pays et d'y revenir ;
- choisir librement son lieu de résidence ;
- s'installer dans un Etat et d'y choisir un emploi..

THEME V : CITOYENNETE ET LIBERTES FONDAMENTALES

Quelques types de libertés

➔ Que faut-il comprendre par **liberté d'opinion et d'expression** ?

La liberté d'opinion et d'expression signifie que toute personne est **libre de penser comme elle l'entend et de dire haut ce qu'il pense, d'affirmer des idées ou des opinions contraires à celles des autres et de les exprimer en tout lieu et en tout temps par tous les moyens** qu'il juge appropriés (ex : parole, écrit, audiovisuel).

Elle implique cependant, le **respect d'autrui et de la réglementation en vigueur**.

THEME V : CITOYENNETE ET LIBERTES FONDAMENTALES

Quelques types de libertés

➔ Que faut-il comprendre par **liberté de croyance** ?

La liberté de croyance signifie que chacun est **libre d'adopter** et de **pratiquer la religion ou la croyance** de son choix, ou de **n'en avoir aucune**.

Cependant, la **liberté de croyance ou de religion** s'exerce dans le **respect de l'ordre public et des bonnes mœurs**.

THEME V : CITOYENNETE ET LIBERTES FONDAMENTALES

Quelques types de libertés

➔ Que faut-il comprendre par **liberté de réunion et de manifestation** ?

La liberté de réunion est la possibilité offerte à des individus ou groupes d'individus, de se **retrouver librement en un lieu**, pour **échanger des idées sur une question ou sur une cause**.

La liberté de manifestation est la possibilité donnée à des individus ou groupes d'individus **d'exprimer librement sur la voie ou les espaces publics**, les opinions soit en silence, soit par des paroles ou par des gestes. Ces libertés doivent être exercées dans le respect des textes en vigueur.

THEME V : CITOYENNETE ET LIBERTES FONDAMENTALES

Différence entre droit et liberté

THEME VI : LES DEVOIRS DU CITOYEN

1. Ce qu'il faut comprendre par devoir

➔ Qu'est-ce qu'un devoir ?

Le devoir ou l'obligation désigne **tout acte ou toute conduite, attendu moralement ou légalement d'un individu** qui doit ainsi faire ou ne pas faire quelque chose.

➔ Qu'est-ce qu'un devoir juridique et un devoir moral ?

Le **devoir juridique** est une obligation qui pèse sur un individu et ce dernier est tenu de l'observer,

Le **devoir moral**, c'est plutôt l'obligation que la conscience du citoyen lui dicte de faire ou de ne pas faire quelque chose

THEME VI : LES DEVOIRS DU CITOYEN

2. Les devoirs du citoyen envers sa famille

➔ Les devoirs du citoyen envers sa famille ?

Il doit inscrire ses enfants à **l'école**, leur apprendre à **respecter** les biens de la communauté, leur inculquer les grandes valeurs cardinales comme **l'honnêteté**, **l'ardeur** au travail, la **justice**, la **solidarité**, la **persévérance** et le sens de **l'abnégation** au travail.

Le citoyen doit respecter et assister ses parents/époux (se), etc.

THEME VI : LES DEVOIRS DU CITOYEN

2. Les devoirs du citoyen envers la société

➔ Quels sont les devoirs du citoyen envers la société ?

- s'acquitter de ses obligations fiscales
- contribuer au renforcement de la solidarité nationale
- protéger l'environnement
- témoigner en justice

THEME VI : LES DEVOIRS DU CITOYEN

3. Les devoirs du citoyen envers son pays

➔ **Quels sont les devoirs du citoyen envers son pays ?**

- contribuer à la défense de son pays
- accomplir son service national
- servir sa communauté nationale

➔ **Quels sont les devoirs du citoyen envers les autres citoyens ?**

Dans ses rapports avec les autres, **respecter leurs droits et leurs différences** : nationalité, culture, opinion, ethnie, religion, provenance, sexe... Ce devoir implique que les citoyens qui se retrouvent ailleurs que chez eux (région, village, pays,...) puissent exprimer leurs spécificités culturelles dans le respect de l'ordre public et de la morale

THEME VI : LES DEVOIRS DU CITOYEN

3. Les devoirs du citoyen envers son pays

➔ Quels sont les devoirs du citoyen envers son pays ?

- contribuer à la défense de son pays
- accomplir son service national
- servir sa communauté nationale

➔ Quels sont les devoirs du citoyen envers les autres citoyens ?

Dans ses rapports avec les autres, **respecter leurs droits et leurs différences** : nationalité, culture, opinion, ethnie, religion, provenance, sexe... Ce devoir implique que les citoyens qui se retrouvent ailleurs que chez eux (région, village, pays,...) puissent exprimer leurs spécificités culturelles dans le respect de l'ordre public et de la morale. **L'assistance à une personne en danger** est un devoir pour tout citoyen. Le citoyen doit **aider les personnes âgées ou vulnérables**

THEME VII : CITOYENNETE ET RESPECT DES BIENS PUBLICS ET PRIVES

1. La définition du bien public et du bien privé

➔ Qu'est-ce que le bien public ?

Le **bien public** est un bien **acquis par l'Etat**, les établissements publics ou les **collectivités territoriales pour l'exécution de leurs missions d'intérêt général** (véhicules, matériels, etc.). C'est aussi l'ensemble des infrastructures et équipements à usage commun de la population (routes, barrages, forages, etc.).

➔ Qu'est-ce que le bien privé ?

Le **bien privé** est une **chose matérielle** qui est la **propriété** d'individus ou de personnes morales non étatiques (sociétés commerciales, associations) et pouvant faire l'objet d'une utilisation privative de la part de la personne qui la possède.

THEME VII : CITOYENNETE ET RESPECT DES BIENS PUBLICS ET PRIVES

2. La nécessité de préserver les biens publics et privés

➔ Pourquoi ne doit-on pas détruire ou détourner les biens publics ?

Il ne faut pas détruire ou détourner les biens publics parce que **ces biens sont au service de tous les citoyens**. Leur destruction empêche l'Etat et **ses collectivités territoriales de rendre service aux citoyens**.

les biens publics sont acquis avec **l'argent du contribuable**.

THEME VII : CITOYENNETE ET RESPECT DES BIENS PUBLICS ET PRIVES

2. La nécessité de préserver les biens publics et privés

➔ Pourquoi ne doit-on pas détruire ou détourner les biens publics ?

Il ne faut pas détruire ou détourner les biens publics parce que **ces biens sont au service de tous les citoyens**. Leur destruction empêche l'Etat et **ses collectivités territoriales de rendre service aux citoyens**.

les biens publics sont acquis avec **l'argent du contribuable**.

➔ Pourquoi ne doit-on pas détruire les biens privés ?

- un non-respect des valeurs citoyennes;
- entrave au droit à la sécurité et à la protection civile;
- les biens publics détruits peuvent servir des intérêts publics.

La destruction de biens est punie par la loi,

THEME VIII : CITOYENNETE ET POUVOIR D'ÉTAT



THEME VIII : CITOYENNETE ET POUVOIR D'ÉTAT

Qu'est-ce que la démocratie ?

La démocratie est généralement définie comme « **le gouvernement du peuple, par le peuple et pour peuple** » C'est dans ce sens, un système politique où dans un pays, les citoyens peuvent **voter librement pour choisir leurs dirigeants**, et où **les dirigeants assurent le respect des libertés et des droits**. C'est aussi un système qui se caractérise par la séparation des pouvoirs **législatif, exécutif et judiciaire**.

THEME VIII : CITOYENNETE ET POUVOIR D'ÉTAT

Régime démocratique et pouvoir d'Etat anti-démocratique

➔ Qu'entend-on par régime démocratique ?

C'est un régime basé sur **l'expression populaire dans lequel les libertés et les droits des citoyens sont reconnus ou garantis pour tous**. Dans un régime démocratique, le pouvoir est **issu d'élections libres et transparentes** et les dirigeants s'attachent à **répondre aux préoccupations** des populations.

L'organisation des institutions est marquée par le respect de la séparation des pouvoirs : le pouvoir législatif (Assemblée nationale) vote les lois, l'Exécutif avec le gouvernement assure l'exécution des lois, et le judiciaire arbitre en cas de non-exécution de la loi.

THEME VIII : CITOYENNETE ET POUVOIR D'ÉTAT

Régime démocratique et pouvoir d'Etat anti-démocratique

➡ Qu'entend-on par pouvoir d'Etat anti-démocratique ?

Un pouvoir anti-démocratique est, à l'opposé du pouvoir **démocratique**, un pouvoir qui n'est pas issu d'élections transparentes et crédibles, avec un vote sincère des citoyens. Il peut être issu d'un coup d'Etat. Il ne respecte pas les libertés et les droits.

Un pouvoir démocratique, issu d'élections, peut devenir anti-démocratique quand par exemple, il ne respecte plus les règles constitutionnelles, notamment la séparation des pouvoirs et l'alternance.

THEME VIII : CITOYENNETE ET POUVOIR D'ÉTAT

2. Le Citoyen dans un régime démocratique

➔ Comment le citoyen peut participer à l'exercice du pouvoir dans un régime démocratique ?

Le citoyen peut participer aux débats politiques **en militant dans un parti politique ou dans un groupe d'opinion afin d'exercer le pouvoir direct** (c'est-à-dire être un élu) ou indirect (c'est-à-dire être un membre d'un groupe de contrepouvoir).

THEME VIII : CITOYENNETE ET POUVOIR D'ÉTAT

2. Le Citoyen dans un régime démocratique

➔ Quel doit être le **comportement du citoyen** dans un pouvoir démocratique ?

En **militant** ou en **exerçant** son droit de participation, dans les formations politiques ou dans les organisations de la société civile, le citoyen se doit :

- d'accepter les **opinions des autres partis** ;
- d'accepter les **débats contradictoires** c'est-à-dire être tolérant ;
- de ne pas aller à **l'encontre des principes moraux** d'autrui ;
- d'accepter les **résultats des urnes** lors des élections et contribuer au développement de la commune;

THEME VIII : CITOYENNETE ET POUVOIR D'ÉTAT

2. Le Citoyen dans un régime démocratique

➔ Quel doit être le **comportement du citoyen** dans un pouvoir démocratique ?

- de **promouvoir le civisme** ; exemple : amener les citoyens à savoir voter et à participer massivement aux opérations de vote; respecter les biens publics et privés, etc.;
- de **participer aux débats** pour l'élaboration des différentes délibérations : exemple : taxe de divagation, de ramassage d'agrégats, droit d'occupation du domaine public...
- de **participer à l'élaboration et au suivi** de la mise en œuvre des plans et projets de développement locaux.

THEME VIII : CITOYENNETE ET POUVOIR D'ÉTAT

3. Le citoyen face à un pouvoir anti-démocratique

➡ Quelle attitude le citoyen doit-il avoir face à un pouvoir anti-démocratique ?

- La **résistance** à un pouvoir arbitraire est un devoir pour chaque citoyen.

➡ Quels sont les moyens de résistance à un pouvoir anti-démocratique ?

Il y a plusieurs moyens pour résister à un pouvoir anti-démocratique. En effet, la résistance à un pouvoir antidémocratique peut se faire à travers :

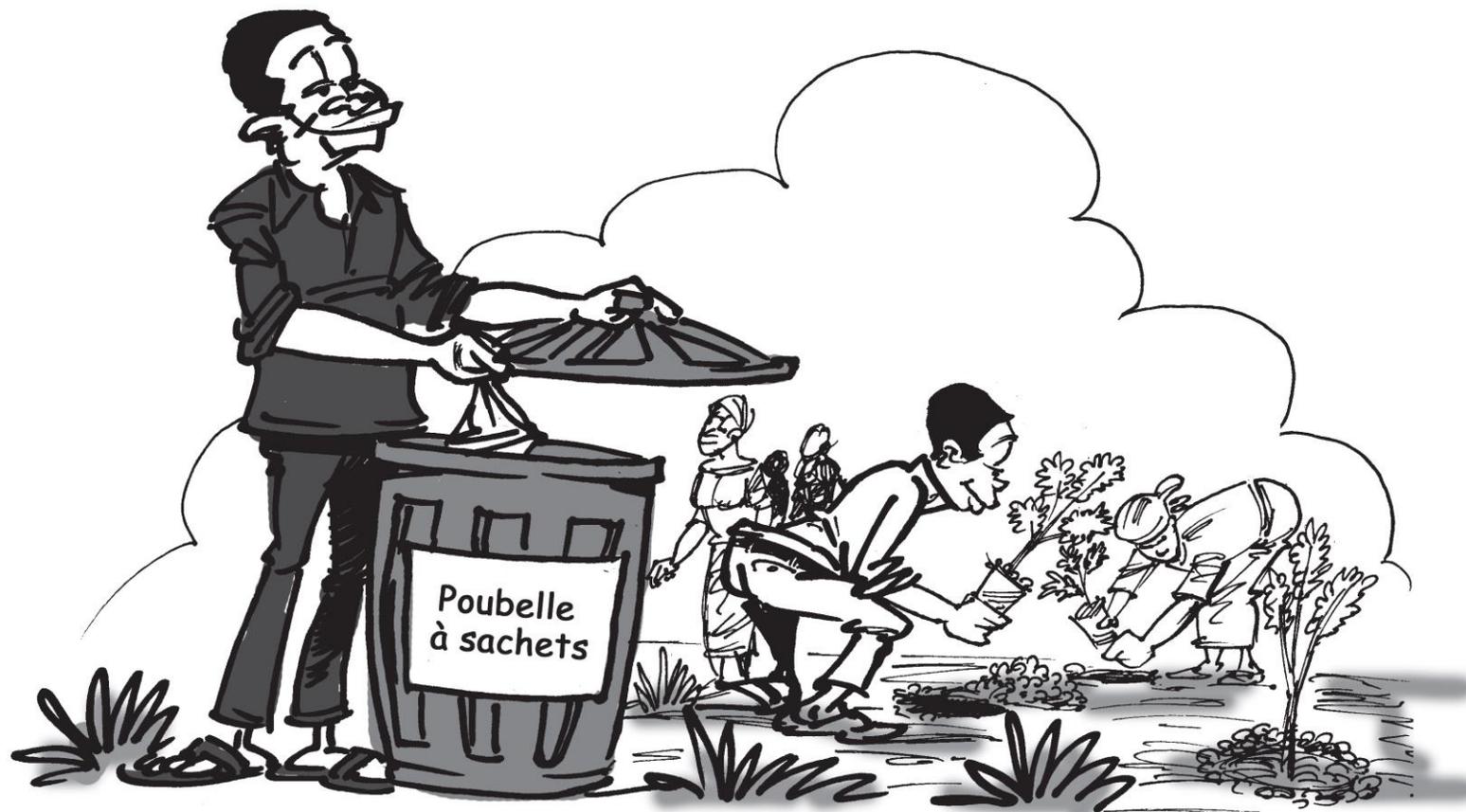
- la désobéissance civile ;

- des manifestations pacifiques de rue ;

- des publications d'écrits ;

- le refus d'obéir à des ordres manifestement illégaux de nature à compromettre gravement l'intérêt public.

THEME IX : CITOYENNETE, ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE (ECOCITOYENNETE)



THEME IX : CITOYENNETE, ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE (ECOCITOYENNETE)

➔ Qu'est-ce que l'environnement ?

L'environnement est **l'ensemble des éléments** physiques, chimiques et biologiques naturels ou artificiels et des facteurs économiques, sociaux, politiques et culturels, **qui ont un effet sur le processus de maintien de la vie, la transformation et le développement du milieu, les ressources naturelles ou non et les activités humaines.**

THEME IX : CITOYENNETE, ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE (ECOCITOYENNETE)

L'environnement est un **patrimoine collectif** qui conditionne notre existence. Mais ce patrimoine collectif est surtout une **ressource limitée** qui se dégrade et s'épuise. Sa protection de même que sa promotion pour une gestion durable des ressources naturelles pour les générations présentes et futures est une préoccupation actuelle, tant au niveau des collectivités territoriales et des Etats qu'à celui de la planète entière.

THEME IX : CITOYENNETE, ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE (ECOCITOYENNETE)

1. Les causes et les conséquences de la dégradation de l'environnement

➔ Quelles sont les causes de la dégradation de l'environnement ?

- 1
- 2

➔ Quelles sont les conséquences de la dégradation de l'environnement ?

- 1
- 2

THEME IX : CITOYENNETE, ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE (ECOCITOYENNETE)

2. L'éco-citoyenneté

➔ **Qu'entend-on par écocitoyenneté ?**

L'éco-citoyenneté est un ensemble de comportements individuels et collectifs visant à assurer la protection, la préservation, la promotion de l'environnement pour un développement durable.

➔ **Quelles sont les stratégies permettant d'aboutir à l'éco-citoyenneté ?**

THEME IX : CITOYENNETE, ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE (ECOCITOYENNETE)

2. L'éco-citoyenneté

➔ **Quelles sont les stratégies permettant d'aboutir à l'éco-citoyenneté ?**

- l'éducation environnementale ;
- l'éducation à la citoyenneté ;
- la participation des acteurs à la valorisation des composantes de l'environnement ;
- la prise de conscience individuelle et collective sur la nécessité de préserver; protéger et promouvoir l'environnement.

THEME IX : CITOYENNETE, ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE (ECOCITOYENNETE)

2. L'éco-citoyenneté

➔ **Quels sont les actions et comportements éco-citoyens ?**

On peut citer au moins deux types d'actions et de comportements éco-citoyens : la **lutte contre la désertification** et **l'amélioration du cadre de vie**.

Ou développer une **économie de l'environnement**.

Respecter les **dix commandements** de l'éco-citoyenneté.

THEME X : CITOYENNETE ET EXCLUSION SOCIALE



THEME X : CITOYENNETE ET EXCLUSION SOCIALE

1. L'exclusion sociale

➔ Qu'entend-on par exclusion sociale ?

L'exclusion sociale est le fait pour un individu ou un groupe d'individus d'être rejeté socialement par les autres en raison de considérations, de stéréotypes ou de jugements qui empêchent qu'il participe à la vie de la communauté.

➔ Quels types d'exclusion sociale y a-t-il au Burkina Faso ?

Le **bannissement**, l'**isolement** et le **rejet** constituent les formes essentielles d'exclusion au Burkina Faso.

THEME X : CITOYENNETE ET EXCLUSION SOCIALE

2. Les causes et conséquences de l'exclusion sociale

➔ Quelles sont les causes de l'exclusion sociale ?

Les sources de l'exclusion sociale sont **diverses** et peuvent se **cumuler** ou se compléter.

- la pauvreté
- les tares et préjugés socio-culturels
- la fragilisation ou l'absence de liens familiaux
- les maladies contagieuses
- la méconnaissance des droits de personnes vivant avec un handicap
- les handicaps physiques
- etc.

THEME X : CITOYENNETE ET EXCLUSION SOCIALE

2. Les causes et conséquences de l'exclusion sociale

➔ Quelles sont les conséquences de l'exclusion sociale ?

Un **exclu social** reste toujours un citoyen au sens **juridique**, mais dans la pratique, **l'exclusion sociale** a des **conséquences négatives** sur l'individu et la société :

- au niveau de l'individu, il lui est **difficile d'exercer pleinement ou librement certains de ses libertés et droits.**
- au niveau de la société, l'exclusion ne lui **permet pas de respecter les lois et de remplir certaines obligations vis-à-vis des autres** ; de même, elle ne lui permet **pas de participer activement aux efforts de construction du pays, de contribuer à la défense nationale, de payer ses impôts, etc.).**

THEME X : CITOYENNETE ET EXCLUSION SOCIALE

3. Lutter contre l'exclusion sociale

➔ Que faut-il faire face à l'exclusion sociale ?

Tout le monde doit lutter contre l'exclusion sociale en **aidant à l'insertion sociale des personnes marginalisées.**

➔ Comment lutter contre l'exclusion sociale ?

Au niveau des collectivités territoriales, en **adoptant des politiques conséquentes d'insertion sociale** à même de promouvoir les droits des exclus, tout en les amenant à assumer leurs devoirs dans la société ;

Au niveau citoyen, en intégrant les **associations de lutte contre l'exclusion sociale** dans la mise en œuvre des politiques adoptées.

THEME XI : CITOYENNETE, GENRE ET DEVELOPPEMENT



THEME XI : CITOYENNETE, GENRE ET DEVELOPPEMENT

1. Genre et développement

➔ Le genre qu'est-ce que c'est ?

les **relations sociales** entre l'homme et la femme, et les différences structurelles qui les caractérisent en termes de rôles, de statut et de fonction socialement attribués, et culturellement justifiés, et qui évoluent dans le temps et dans l'espace.

➔ Qu'est-ce l'approche genre et développement ?

Dans l'approche genre et développement, on cherche le **développement participatif et durable**, en **éliminant les inégalités et disparités** entre les **hommes et les femmes** dans tous les **domaines**, et en promouvant leurs droits fondamentaux.

THEME XI : CITOYENNETE, GENRE ET DEVELOPPEMENT

1. Genre et développement

➔ Que signifie l'égalité Hommes-Femmes ?

L'égalité des sexes veut dire que les hommes et les femmes sont égaux dans tous les domaines et ont les mêmes droits et les mêmes obligations..

2. L'égalité Hommes-Femmes

➔ Quels sont les obstacles à l'égalité Homme-Femme ?

Les entraves à l'égalité des sexes qui briment particulièrement la femme sont surtout les **pesanteurs socioculturelles**.

THEME XI : CITOYENNETE, GENRE ET DEVELOPPEMENT

12. L'égalité Hommes-Femmes

➔ Quelles sont les conséquences de l'inégalité Hommes-Femmes ?

- le faible taux de **scolarisation** ;
- le non accès des femmes aux **ressources foncières** ;
- la **pauvreté** qui prend surtout un visage féminin dans les communautés rurales ;
- les **violences** faites aux femmes (excision, violences conjugales, poids du travail ménager, etc.) ;
- la faible participation des femmes **aux instances de prise de décision**, etc.

THEME XI : CITOYENNETE, GENRE ET DEVELOPPEMENT

2. Les moyens de lutter pour l'égalité Hommes-Femmes

➔ **Quels sont les textes qui favorisent l'égalité Hommes-Femmes ?**

A travers le dispositif législatif et réglementaire, les pouvoirs publics ont pris un certain nombre de mesures discriminatoires en faveur de la parité homme / femme.

➔ **Quelle est la politique de l'Etat pour favoriser l'égalité Hommes-Femmes ?**

le document de politique nationale genre (PNG) qui recherche à terme (vision) : « **une société débarrassée de toutes les formes d'inégalités et d'iniquités de genre** et qui assure à l'ensemble de ses citoyens et citoyennes, les sécurités essentielles pour leur épanouissement social, culturel, politique et économique».

THEME XI : CITOYENNETE, GENRE ET DEVELOPPEMENT

2. Les moyens de lutter pour l'égalité Hommes-Femmes

➡ Par quelles actions peut-on efficacement tendre vers l'égalité Hommes-Femmes ?

Au-delà des textes qui ne suffisent pas à réaliser l'égalité Hommes-Femmes, il est important d'adopter des politiques permettant de promouvoir les actions suivantes :

- le renforcement de **l'éducation civique** ;
- la sensibilisation et la conscientisation pour le **changement de comportement** ;
- la promotion des **jeunes filles** à l'école ;
- la préférence des **candidatures féminines** ;
- la promotion de la **femme et de ses droits** ;
- le renforcement de la **situation économique des femmes**, etc.

THEME XII : CITOYENNETE ET GOUVERNANCE LOCALE



THEME XII : CITOYENNETE ET GOUVERNANCE LOCALE

1. Définition de la gouvernance locale

➡ Qu'est-ce que la gouvernance locale ?

La gouvernance « c'est l'action de **gouverner**, la manière de **gérer, d'administrer** ».

La gouvernance locale peut donc être définie comme **la manière de gérer, de conduire et d'administrer les affaires propres de la collectivité territoriale.**

➡ Quels sont les principaux textes de gouvernance locale ?

- la loi n° 055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant code général des collectivités territoriales;
- le document « Politique Nationale de bonne gouvernance 2005- 2015 » ;
- le Plan d'actions de la Politique nationale de bonne gouvernance (PNBG).

THEME XII : CITOYENNETE ET GOUVERNANCE LOCALE

1. Définition de la gouvernance locale

➔ **Quels sont les éléments caractéristiques de la gouvernance locale ?**

Les éléments caractéristiques de la gouvernance locale sont :

- la participation des populations à la base à la gestion de la cité à travers leurs représentants élus ;
- le transfert effectif des compétences et des moyens aux collectivités territoriales en vue de leur permettre de prendre leur destinée en main ;
- l'autonomie des collectivités territoriales dans la gestion de leurs ressources, la définition de leurs moyens de développement et d'exploitation de leurs ressources, la définition de leurs priorités ;

THEME XII : CITOYENNETE ET GOUVERNANCE LOCALE

1. Définition de la gouvernance locale

➡ Quels sont les éléments caractéristiques de la gouvernance locale ?

Les éléments caractéristiques de la gouvernance locale sont :

- la définition **démocratique** des objectifs et des moyens à mettre en œuvre, à travers des **plans locaux de développement** élaborés avec la participation de tous ;
- les **comptes rendus réguliers** aux citoyens par l'organe dirigeant de la collectivité ;
- le **respect des droits humains** et de la **liberté d'expression** ;
- la gestion **rigoureuse et transparente du patrimoine** de la cité et son **transfert** en fin de mandat, dans le respect des normes administratives en vigueur.

THEME XII : CITOYENNETE ET GOUVERNANCE LOCALE

2. Les élus locaux et la gouvernance

➔ Que doit-on attendre des élus locaux en matière de gouvernance?

il est attendu des élus locaux :

- une **gestion participative** des affaires de la collectivité qui implique :
- **l'élaboration de plans locaux** avec la participation de toutes les catégories d'acteurs en vue de la **prise en compte des préoccupations de la population**,
- **l'organisation d'espaces de concertation** favorisant la participation de tous aux activités de développement ;
- une **gestion transparente** et la **reddition des comptes** sur leur gestion ;
- la prise en **compte du genre** dans les actions de développement ;
- la **mobilisation des ressources financières** et la promotion des économies locales en valorisant les potentialités locales.

THEME XII : CITOYENNETE ET GOUVERNANCE LOCALE

2. Les élus locaux et la gouvernance

➡ Comment les élus locaux peuvent-ils assurer leur obligation de rendre compte de leur gestion ?

Il leur faut :

- animer les débats publics sur les projets et programmes des collectivités ;
- mettre à la disposition des personnes morales ou physiques le budget et les comptes des collectivités ;
- assurer l'accès du public aux sessions des conseils de collectivité ;
- publier les délibérations des conseils de collectivité ;
- publier le bilan annuel d'activités du conseil de collectivité.

Les **conseillers municipaux** restitution des activités du conseil municipal dans les **secteurs** ou **villages**

THEME XII : CITOYENNETE ET GOUVERNANCE LOCALE

2. Les élus locaux et la gouvernance

➡ Comment les élus locaux peuvent-ils mieux assurer la contribution des citoyens au développement local ?

- le développement du partenariat avec le secteur privé ;
- la prise de mesures pour renforcer les entreprises locales et attirer d'autres entreprises ;
- la mobilisation de la diaspora et des forces vives des collectivités pour contribuer concrètement aux activités de développement ;
- la promotion de **stratégies novatrices de création d'emplois** ;
- la conduite de **réflexions et le dialogue** avec les acteurs économiques locaux pour définir les secteurs prioritaires à promouvoir.

THEME XIII : CITOYENNETE ET PARTICIPATION A LA VIE DE LA COLLECTIVITE



THEME XIII : CITOYENNETE ET PARTICIPATION A LA VIE DE LA COLLECTIVITE

Dans le contexte de la décentralisation, la **participation citoyenne est de mise**, car le **citoyen est le principal acteur et bénéficiaire du développement** de la collectivité territoriale.

En effet, il lui revient non seulement de participer aux grandes orientations, à l'identification et à la priorisation des besoins de la collectivité, mais aussi de contribuer à la mobilisation

des ressources humaines, matérielles et surtout financières indispensables à la mise en œuvre des plans et projets.

THEME XIII : CITOYENNETE ET PARTICIPATION A LA VIE DE LA COLLECTIVITE

1. Participation citoyenne

➡ Qu'entend-on par participation citoyenne à la vie de la collectivité ?

La participation citoyenne à la **vie de la collectivité** est le fait de prendre part de façon **active et consciente** à la vie de sa commune ou de sa région. La participation est donc un devoir citoyen qui interpelle tous les acteurs : **hommes, femmes, jeunes et enfants**.

THEME XIII : CITOYENNETE ET PARTICIPATION A LA VIE DE LA COLLECTIVITE

1. Participation citoyenne

➔ Pourquoi le citoyen doit participer à la vie de sa collectivité ?

Le citoyen doit participer à la vie de sa collectivité parce qu'il appartient à cette collectivité et à ce titre, **il a le devoir de participer aux grands choix économiques, à l'élection de ses représentants et aux grandes décisions qui engagent l'avenir de cette collectivité.**

En plus, il est **bénéficiaire** des bonnes décisions, et **victime** des mauvaises.

THEME XIII : CITOYENNETE ET PARTICIPATION A LA VIE DE LA COLLECTIVITE

2. Les domaines de participation du citoyen à la vie de sa collectivité

➡ Comment le citoyen participe-t-il à la vie de sa collectivité ?

La désignation de ses représentants au conseil de collectivité :

- en **étant candidat** à l'élection ou en votant le candidat de son choix (exercice des droits politiques au niveau local) ;
- en **participant à l'information** et à la **sensibilisation** des populations pour leur participation consciente au vote ;
- en **dénonçant** toute tentative de fraude électorale.

THEME XIII : CITOYENNETE ET PARTICIPATION A LA VIE DE LA COLLECTIVITE

2. Les domaines de participation du citoyen à la vie de sa collectivité

➡ Comment le citoyen participe-t-il à la vie de sa collectivité ?

L'orientation et la planification du développement :

- en **participant activement aux animations de débats publics** sur les projets et programmes locaux de développement et sur les grandes orientations du budget local, ou en animant les organes de concertation sur toute question d'intérêt local que le conseil de la collectivité territoriale peut créer ;
- en **interpellant** les élus locaux sur les besoins cruciaux des populations ;
- en **donnant ses connaissances** et son expérience lors des activités de planification.

THEME XIII : CITOYENNETE ET PARTICIPATION A LA VIE DE LA COLLECTIVITE

2. Les domaines de participation du citoyen à la vie de sa collectivité

➡ Comment le citoyen participe-t-il à la vie de sa collectivité ?

La réalisation des activités de développement par :

- la **mobilisation des ressources** financières (paiement des impôts, sensibilisation des autres acteurs sur le civisme fiscal) ;
- le **renforcement des capacités des acteurs** (en développant ses capacités de leadership, de management et de gestion, en se formant ou en soutenant les initiatives de formation selon les domaines d'intérêt des organisations de la société civile) ;
- la **participation à la saine gestion** des unités socioéducatives dans les villages et secteurs (APE, COGES, AUE, etc.) ;
- la **préservation** de l'environnement, etc..

THEME XIII : CITOYENNETE ET PARTICIPATION A LA VIE DE LA COLLECTIVITE

2. Les domaines de participation du citoyen à la vie de sa collectivité

➔ Comment le citoyen participe-t-il à la vie de sa collectivité ?

Le suivi et le contrôle de la gestion locale par :

- le fait d'**assister aux sessions du conseil** ;
- la **participation aux séances de restitution** des activités des conseils municipaux ou régionaux ;
- l'**interpellation des représentants locaux** sur les cas de mauvaise gestion (toute mauvaise gestion des opérations de lotissement ou le bradage d'un patrimoine de la collectivité) ;
- la **dénonciation des cas de corruption**, de détournement, ou de dilapidation des biens publics, etc.

THEME XIII : CITOYENNETE ET PARTICIPATION A LA VIE DE LA COLLECTIVITE

2. Les domaines de participation du citoyen à la vie de sa collectivité

➔ Comment le citoyen participe-t-il à la vie de sa collectivité ?

La contribution à la cohésion sociale et à la solidarité :

- en **s'organisant pour constituer une force** de proposition pour une meilleure gestion des affaires de la cité, pour demeurer un rempart efficace contre la mauvaise gestion, la corruption et les détournements ;
- la **protection** des droits humains ;
- la **préservation** des biens publics ;
- la **participation aux cadres de concertation** et aux commissions ad hoc ;
- la **contribution au dialogue social** et la résolution des conflits, etc.

THEME XIII : CITOYENNETE ET PARTICIPATION A LA VIE DE LA COLLECTIVITE

3. Les conditions pour une participation citoyenne conséquente

 **Quelles sont les conditions pour une participation citoyenne conséquente ?**

Les principales conditions pour une participation citoyenne efficiente sont :

- **l'information et la sensibilisation du citoyen**, notamment en agissant en partenariat avec les médias et les organisations de la société civile ;
- **l'éducation et la formation** du citoyen ;
- **le respect de la différence par l'acceptation** des autres sans discrimination ;
- **l'élaboration et l'exécution d'un programme** de développement consensuel et participatif ;
- **la création de cadres de concertation** réguliers.



MERCI!